

● ACHAT

● VENTE

● LOCATION

● GESTION

● SYNDIC

Syndic : Tarifs

Honoraires de base : de 120 € à 160 € HT par lot de copropriétés (incluant les frais de papèteries) en sus seront facturés les frais postaux sur justificatifs.

Ces honoraires varient en fonction du descriptif de la copropriété, de son historique, et des dossiers en cours.

Prestations particulières pouvant donner lieu à une rémunération particulière :

PRESTATIONS	DÉTAILS
Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires	200 € TTC
Prestations relatives du règlement de copropriété et à l'état descriptif de division	Sur devis
Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres	Inclus dans les honoraires de bases.
Prestations relatives aux travaux et études techniques.	Sur Devis ou vote en AG
Prestations relatives aux litiges et contentieux	Inclus dans les honoraires de bases.
Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires	Frais relance : 30 € TTC Relance après mise en demeure : 50 € TTC Dossier transmis à l'auxiliaire de justice : 180 € TTC Pré état daté : 170 € TTC Frais de mutation : 250 € TTC Frais de délivrance : 20 € TTC